



## RÉPONSE AU POSTULAT

<b>Auteur</b>	Groupe PLR, par la députée Martine Tristan (suppl.)
<b>Objet</b>	Pour une intégration des CFC d'assistant médical et d'assistant dentaire à l'EPASC de Châteauneuf
<b>Date</b>	14.05.2018
<b>Numéro</b>	3.0393

**en collaboration avec le DSSC**

Les formations CFC des professions médicales sont dispensées dans les Ecoles professionnelles de Châteauneuf, Sion et Viège. Les Associations professionnelles faitières décident seules de l'introduction d'une attestation de formation professionnelle (AFP). Il n'y a pas d'exigence du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) (anciennement OFFT) qu'à chaque CFC corresponde une AFP. Un Canton ne peut proposer une AFP sans édicition d'une ordonnance et d'un plan de formation fédéral. Dans les professions de la santé, seul deux AFP d'assistant-e en soin et accompagnement (ASA) et d'employé-e en intendance (EEI) existent.

Le fait que les deux professions d'assistants-es dentaires (Sion) et médicales (Sion et Brigue) soient depuis le début des années 1990 dispensées par les Ecoles Club Migros (dénommées AMAD), n'a jamais remis en cause l'égalité des apprentis-es avec celles et ceux fréquentant les Ecoles professionnelles cantonales. Les Associations Professionnelles mandatent également l'AMAD pour l'organisation des cours interentreprises (CIE) pour ces deux CFC. Ces deux formations CFC étaient auparavant des formations diplômantes Ecoles-club Migros reconnues par la FMH et la SSO.

Au niveau cantonal, nous collaborons également avec d'autres Fondations ou Associations (par exemple : CFC de graphiste à l'Ecole de design et Haute école d'art du Valais (édhëa), CFC de créateur-trice de vêtements à l'Ecole de couture de Sierre). Dans toutes ces situations, les conditions d'engagement des collaborateurs-trices et enseignants-es sont toujours liées à la politique d'entreprise et permettent de trouver les compétences nécessaires sur le marché du travail.

Les relations avec les responsables des sites de Sion et Brigue ainsi qu'avec le Chef du Département concerné de Migros Valais, M. Almir Jacquier, sont excellentes et ne nécessitent, à court terme pas de changements. De plus, nous tenons à préciser que Migros Valais est l'un des plus grands formateurs d'apprentis-es du Canton et que notre partenariat avec sa Direction générale se doit d'être excellent.

Le système actuel fonctionne bien avec un nombre d'apprentis-es constant, voire en évolution. Nous sommes conscients qu'une modification des exigences en matière de formation et leur respect pourraient modifier la collaboration actuelle. Un retrait du mandat à AMAD impliquerait également des changements organisationnels ou d'infrastructures en lien avec les autres activités des Ecoles Club Migros. Celles-ci ont toute leur importance dans les régions concernées, tant du point de vue économique que social et culturel.

Aussi, sur la base de ce qui précède, le postulat ne peut pas être accepté dans l'immédiat pour ce qui concerne les formations AFP. Cependant, il serait possible de l'accepter à moyen et long terme (horizon 5 à 10 ans) en fonction d'une situation nouvelle ou qui pourrait occasionner une autre forme de collaboration avec l'AMAD ou une intégration dans la formation professionnelle cantonale.

Il est proposé le refus du postulat.

Conséquences financières en francs :	aucune
Conséquences sur le personnel en EPT :	aucune
Conséquences sur la RPT :	aucune
Conséquences sur la bureaucratie :	aucune

**Lieu, date** Sion, le 29 mai 2019